

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation/Axe Tchibanga-Gamba

Deux morts et plusieurs blessés



Le chauffeur du bus, Mouity-Mouity Kazan...



... une jeune dame et son enfant...



... une passagère...

MM
Tchibanga/Gabon

LE bilan du grave accident de la circulation qui s'est produit, dimanche 19 février en fin de matinée, sur le tronçon Tchibanga-Gamba, s'élève à deux morts et plusieurs blessés. Si Doris Mike Nzeingui-Nzeingui, 23 ans, est mort sur-le-champ, en revanche Marc Fabrice Youmini, 43 ans, a succombé à ses blessures pendant son transfert vers le Centre hospitalier régional Benjamin Ngou-



... comptent parmi les blessés admis au Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou de Tchibanga.

bou de Tchibanga. C'est également dans cette unité hospitalière qu'ont été admis les 9 blessés pour y recevoir des soins. Deux autres victimes se trouvant

dans un état préoccupant, à savoir Lekandi, 23 ans, victime d'une fracture ouverte du pied gauche, et Dalia Iboumbi, 20 ans, dans un coma partiel en plus d'un



L'état du véhicule après l'accident.

traumatisme crânien, ont été évacuées à l'hôpital de Bongolo. A l'origine de cet accident, un bus de marque Toyota Hiace immatriculé B H-0 6

5-A A, avec à son bord 14 passagers, 11 adultes et 3 enfants. Le véhicule, après avoir franchi le pont sur la Boumé-Boumé, à une cen-

taine de kilomètres de Tchibanga, a fait plusieurs tonnes, suite à l'éclatement de la roue arrière gauche. C'est du moins ce qu'ont témoigné certains survivants : « La vitesse excessive ajoutée à un éclatement de roue sont la cause de cet accident. Le véhicule rendu fou a effectué trois à quatre tonnes après l'éclatement de la roue arrière gauche. » D'autres survivants ont évoqué, entre autres causes, l'excessif chargement « de bagages, composés des sacs d'aubergines, de bouteilles de gaz et d'autres marchandises, etc. »

Tentative d'assassinat à l'arme automatique

Roulé par son ami, il tente d'en finir avec lui

AEE
Libreville/Gabon

IL s'en est fallu de peu, pour que Roland Bikouakou, Gabonais de 40 ans, envoie ad patres son ami, Guy-Jules Ibinga Mabilia, dans la nuit du 12 au 13 février. L'arme utilisée: un pistolet automatique de type Beretta, Le motif la tentative d'assassinat: un mauvais partage. La somme: 5 millions de francs, fruit d'une arnaque,

il y a quelques semaines. Actuellement aux mains de la Brigade anti-criminalité (Bac), Roland Bikouakou avoue regretter son geste. Mais le mal est fait et il doit l'assumer. Cette nuit du 12 février, il est environ 22 heures quand Roland Bikouakou, alias "Big Beauté", résidant à Mindoubé, se rend au domicile de Guy-Jules Ibinga Mabilia, pour récupérer le reste d'argent que son ami n'aurait pas déclaré, lors d'un coup perpétré sur un paisible citoyen. Arrivé sur



Roland Bikouakou dit regretter son geste.

les lieux, une violente dispute éclate entre les deux hommes, qui en viennent même aux mains. Bikouakou, de peur que son ami, plus fort que lui,

ne prenne le dessus, sort son pistolet automatique chargé de quatre balles. Après avoir enlevé le cran de sûreté, il pointe l'arme sur Ibinga Mabilia et tire. La balle transperce le flanc gauche de son adversaire, qui s'effondre. Le tireur se rend ensuite lui-même au commissariat de police d'Owendo pour avouer son forfait. Non sans avoir appris soin auparavant de cacher le pistolet chez lui. Entre-temps, des voisins, témoins de la scène, ont déjà alerté les

agents de la Bac, en patrouille dans les parages. Ce sont donc ces policiers qui conduisent la victime au Centre hospitalier universitaire de Libreville(Chul), pour des soins. L'arme de Bikouakou sera récupérée plus tard à son domicile. Lui qui semble regretter son geste, et qui a promis d'être coopératif, surtout sur la provenance du fameux pistolet.

Abus sexuel à Koula-Moutou

Tirée du lit à son insu pour être violée !

SCOM
Libreville/Gabon

APRÈS la mésaventure qu'elle vient de vivre, M. P., Gabonaise de 15 ans, réfléchira dorénavant à deux fois avant d'accepter de prendre un verre avec des amis. En effet, au sortir d'une virée dans un bar de Koula-Moutou, l'adolescente aurait été victime d'un viol et d'une tentative de viol. Auteur du viol : Bernard Makoti Likouandza, alias Djo-J, 21 ans. Quant à ses deux jeunes frères, C. M. N., 16 ans, et Alex Demba, 18 ans, ils se seraient limités à une tentative de viol. Les trois mis en cause ont été interpellés par les agents du commissariat central de

la ville, puis déferés devant le procureur de la République, qui les a écroués à la maison d'arrêt locale. Les faits se seraient produits dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 février. M. P. et une de ses sœurs aînées prennent un pot, au quartier Ménage, en compagnie de C. M. N. et Alex Demba. Ces derniers sont les cadets de Bernard Makoti Likouandza, qui courtise M. P. depuis près d'un an. Aux alentours de minuit, M.P. est tellement ivre qu'elle est prise d'un malaise. Sa sœur aînée décide alors de la conduire au domicile de leur tante, au quartier Litsebe, où elle la met immédiatement au lit, avant de retourner poursuivre la soirée. Mais contre toute attente,



Alex Demba, C. M. N. et Bernard Makoti, les trois mis en cause.

vers 3 heures du matin, C. M. N. et Alex Demba vont toquer à la maison où dort M. P. Sa cousine ouvre la porte, et se trouve face à deux individus, qui lui font comprendre qu'ils doivent absolument ramener l'ado-

lescente chez elle, au quartier Bakelé. Seulement, après l'avoir tirée du lit, les deux frangins transportent la jeune demoiselle au domicile de Bernard Makoti Likouandza, situé à un jet de pierre de là.

Voilà donc la malheureuse à leur merci. Demba sera le premier à se mettre en scène, en ôtant ses habits pour "consommer". Mais il se heurte à l'opposition de son aîné Makoti qui, profitant de son ascendance sur

ses cadets, va passer la nuit avec M.P. En se réveillant le matin, grande est la surprise de la gamine de se retrouver entre Bernard Makoti Likouandza et son petit frère C. M. N., rentré à l'aube. Elle repart au domicile de sa tante, dans le but d'en savoir davantage. Sa cousine, qui a ouvert la porte aux garçons, lui fera le récit de son "enlèvement". Pire, en allant se laver, l'adolescente se rend compte de la présence du liquide séminal sur ses cuisses. Convaincue d'avoir été victime d'un viol en réunion, elle se rend à la police pour porter plainte. Les trois mis en cause méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Koula-Moutou, en attendant leur jugement.